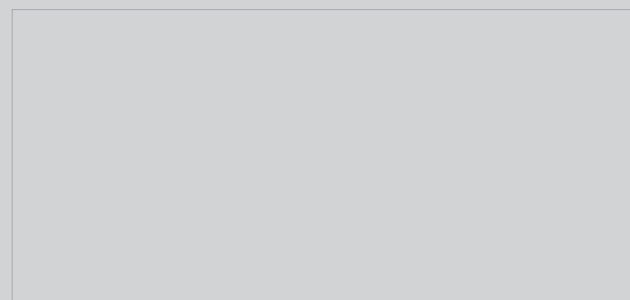


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 6/7-2019 — (juin-juillet 2019) — 1 €



21 septembre, Paris

Se rassembler
pour préparer la
grève contre la
destruction de nos
retraites





L'éditorial de Catherine Rochardeau

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARDEAU.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochardeau
- 3 Assemblée débat du 18 juin
- 4&5 Le gouvernement dynamite l'assurance chômage
- 6 CESER : Intervention de Daniel JURET pour le groupe CGT Force Ouvrière le 18 juin 2019
- 7 Territoriaux : grève à Beaucozé
- 8 25 juin : grève à la Sécu
- 9 EHPAD de la MFAM : La grève arrache de substantiels reculs
- 9 Urgence
- 10 Communiqué de l'UD : Travail du dimanche
- 11 Communiqué de l'UD : Non à la fermeture des trésoreries!
- 12 Affiche rassemblement du 21/09

Encart : résultats électoraux et veille juridique

Retraites : nous n'échapperons pas à l'explication frontale avec le gouvernement

Le 21 septembre, rassemblons-nous pour préparer la grève!

Le gouvernement Macron est sorti des élections européennes affaibli malgré une participation en légère hausse. Mais il a décidé que ce résultat ne changera rien à la politique de destruction de la protection sociale, des services publics, du code du travail et des conventions collectives qu'il entend mener jusqu'au bout.

Il aura attendu la fin des élections européennes pour annoncer son projet de la loi sur l'assurance chômage. Comme les interlocuteurs sociaux ont refusé ses diktats, le gouvernement pulvérise le paritarisme, met en œuvre son plan d'économie de 4 milliards en faisant les poches des chômeurs, réduit le montant des indemnités. Le système bonus-malus sur les contrats courts exclut

de nombreux secteurs et sera à coût nul pour les entreprises.

De la même façon, il n'entend pas les enseignants toujours « vent debout » contre la loi Blanquer.

Il n'entend pas les agents de la DGFIP opposés à la fermeture des trésoreries et à la réorganisation des services.

À l'heure où ces lignes sont écrites, cela fait plus de deux mois que les personnels des services des urgences, dans plus de 170 hôpitaux, sont en grève! qu'ils s'organisent sur leur temps personnel parce qu'ils sont assignés à leur poste pour faire entendre leurs revendications. À cette étape, le ministre de la Santé consent au versement d'une prise de 100 € brut, loin des 300 € réclamés, mais il

s'agit d'un premier recul! ce qui n'entame pas la détermination des agents pour continuer à revendiquer des postes et des lits d'aval. Partout les directions ont des consignes pour lâcher du lest! ce mouvement est un point d'appui considérable pour tous, car c'est bien la grève qui a permis d'avancer sur les revendications.

C'est ce qui s'est également passé pour les salariés DES Ehpads de la Mutualité française Anjou Mayenne qui au bout de 5 jours de grève ont obtenu satisfaction sur leurs revendications!

De la même façon au CHU, les brancardiers, les personnels administratifs, par la grève ont fait aboutir leurs revendications.

Le 25 juin, une grève massive des agents de la

Sécurité sociale (CAF-URS-SAF-CPAM) contre le projet de révision de la classification contenu dans la convention collective a contraint l'UCANSS à desserrer le calendrier de négociation, à maintenir l'évolution automatique dans les échelons et à ouvrir une négociation sur les salaires, mais pas avant 2020.

Toutes ces victoires sont à mettre au compte de la grève comme seule arme pour faire aboutir les revendications et sont un gage de confiance pour les salariés.

La prochaine étape sera la réforme des retraites et les objectifs sont largement connus : reculer l'âge de départ à 64 ans, imposer dès l'automne via la loi des finances de la Sécurité sociale, un nouvel allongement de la durée de cotisations avec renforce-

ment des décotes, mettre en place un régime universel par points qui décimera tous les régimes existants, diminuera considérablement le montant des retraites pour tous. Pour Macron/Philippe, il appartient aux salariés durant leur carrière de se construire une retraite. « C'est le changement de civilisation » annoncé au début du quinquennat, une véritable révolution pour les travailleurs. Si ce projet va à son terme, les conséquences sur le statut des agents de la Fonction publique seront désastreuses.

Le gouvernement n'aborde pas cette réforme avec la plus grande sérénité puisqu'il envisage un report après les élections municipales de 2020.

Mais, d'ores et déjà, la Confédération mandatée depuis le congrès de 2018, puis par les

différents C.C.N., a engagé la bagarre en suspendant sa participation aux concertations. Une campagne d'information via la diffusion d'un quatre pages et la multiplication de réunions d'informations a été engagée.

D'autre part, conformément au mandat, le bureau confédéral a décidé d'un rassemblement à Paris le samedi 21 septembre dont l'objectif est de lancer la contre-offensive massive contre cette réforme.

Il nous faut affirmer le 21 septembre 2019 que nous sommes bien décidés à aller jusqu'au bout pour faire reculer le gouvernement sur son projet !

Alors dès à présent, réunissons les instances, inscrivons nos camarades dans les bus !

18 juin : assemblée débat de l'UD sur les retraites :

120 militants mobilisés pour combattre la réforme

Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé du secteur des retraites a détaillé par le menu le contenu de la réforme gouvernementale.

Destruction des 42 régimes, recul de l'âge de départ avec l'invention de « l'âge pivot », baisse massive des prestations de retraites, individualisation des droits, il a tout détaillé avec humour.

La discussion qui a suivi, les précisions qu'il a pu apporter aux questions des camarades, ont montré à quel point les militants Force Ouvrière sont mobilisés pour préparer l'affrontement avec le gouvernement contre cette réforme.

Le 21 septembre sera le premier acte pour préparer la grève interprofessionnelle contre la réforme Macron.



La tribune de l'assemblée. De droite à gauche : Magali Lardeux, Philippe Pihet, Catherine Rochard et Joël Yquel



Le gouvernement dynamite l'assurance-chômage

Bien que déjà passablement remis en cause sous les gouvernements précédents, le régime d'assurance chômage est un régime de solidarité entre travailleurs salariés et chômeurs. L'objectif du gouvernement est de franchir un pas décisif vers une individualisation totale. D'un régime financé par le salaire différé (les cotisations) et fondé sur des droits collectifs, on passe à toute autre chose : un système de contrainte, servant une sorte d'allocation ouverte y compris aux « indépendants » (autoentrepreneurs, etc.), financé par l'impôt (la CSG), assorti de conditions de plus en plus draconiennes pour forcer à accepter tout petit boulot et autre « activité ». Il faut paver la voie à « l'ubérisation » générale du travail !

Le journal patronal L'Opinion ne s'y trompe pas d'ailleurs pas. Dans son éditorial du 19 juin, il évoque une « *lente glissade, d'une protection sociale (...) vers un système de minima sociaux financés par l'impôt (CMU et RSA hier, chômage aujourd'hui, peut-être re-traité demain)* ».

Durcissement des règles d'indemnisation pour les chômeurs, bonus-malus restreint pour les employeurs... FO conteste l'ensemble de ces mesures et dénonce une politique de sanction des demandeurs d'emploi les plus précaires.

Comme annoncé en février dernier après l'échec de la négociation interprofessionnelle sur la réforme de l'Assurance chômage, l'exécutif, qui imposait aux interlocuteurs sociaux une « feuille de route » à laquelle ils

ne pouvaient se contraindre (des économies de l'ordre de 3,9 milliards), a repris la main. Le Premier ministre, accompagné la ministre du Travail, a présenté le 18 juin à Matignon les nouvelles règles définies unilatéralement par le gouvernement.

3,4 milliards d'économies sur le dos des demandeurs d'emploi !

L'objectif de l'exécutif est une baisse de 150 000 à 250 000 chômeurs et 3,4 milliards d'euros d'économies d'ici fin 2021. En matière de calendrier, il souhaite publier les décrets d'ici la fin de l'été.

Pour les demandeurs d'emploi, ça va faire très mal. De nouvelles règles d'indemnisation seront mises en place au 1er novembre 2019. Il faudra alors avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois (contre 4 mois sur 28 actuellement) pour ouvrir des droits à l'Assurance chômage. Selon notre confédération FO, plus de 300 000 demandeurs d'emploi vont ainsi être privés d'un droit à l'indemnisation, alors que déjà seulement la moitié des demandeurs d'emploi sont indemnisés.

De même, pour recharger ses droits, il faudra avoir travaillé six mois (contre un mois actuellement) durant la période de chômage pour prolonger d'autant la durée d'indemnisation. Là encore, nombre de précaires sortiront de l'indemnisation.

Un calcul de l'indemnité sur le mois

Pire encore, à partir d'avril 2020, le montant de l'indemnisation ne sera plus calculé selon le salaire journalier de référence, basé sur les jours de travail, mais sur le revenu mensuel moyen du travail. Seront inclus les jours non travaillés que subissent les salariés contraints d'enchaîner des CDD avec des périodes d'interruption. Ce système aboutira à une baisse de l'allocation

mensuelle.

Le gouvernement instaure également une mesure de dégressivité pour les cadres gagnant plus de 4 500 euros bruts par mois. Leur indemnisation sera réduite de 30 % à partir du septième mois de chômage, avec un montant plancher de 2 261 euros nets par mois. La mesure sera mise en place en novembre 2019. Seuls les seniors de plus de 57 ans en seront exemptés. La réforme met également en œuvre l'ouverture de droits, à certaines conditions, pour les démissionnaires et les indépendants à partir de novembre 2019.

Un bonus-malus pour « lutter contre le travail précaire » totalement inefficace !

Côté employeurs, un système de bonus-malus prétendument pour sanctionner ceux qui « abusent » des contrats précaires sera mis en place au 1er janvier 2020.

Seules sont concernées les entreprises de plus de 11 salariés relevant de 7 secteurs d'activité : *l'agroalimentaire* (denrées alimentaires, boissons, tabac), *la publicité, l'hébergement-restauration, l'assainissement des eaux et la gestion des déchets, le transport et l'entreposage, la fabrication de caoutchouc et plastique, enfin le travail du bois, l'industrie du papier et l'imprimerie.*

Concrètement le taux de cotisation patronale, actuellement fixé à 4,05 % de la masse salariale, variera d'un bonus de 3 % à un malus de 5 % selon le comportement de l'employeur.

Dans ces secteurs, le « taux de séparation », c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'inscriptions à Pôle emploi suite à une rupture de contrats dans une entreprise donnée et l'effectif de l'entreprise, est supérieur à 150 %.

Ce qui signifie qu'en moyenne, ces entreprises emploient deux personnes en contrat stable pour trois

en contrat précaire.

Pour se voir appliquer un « malus », l'employeur devra avoir eu recours aux contrats précaires dans une proportion supérieure à la moyenne de son secteur et bénéficier d'un bonus si sa moyenne est inférieure.

Si la moyenne du taux de séparation du secteur est de 150 %, on comprend que l'employeur ne risquera rien s'il continue d'employer 3 emplois précaires pour deux CDI.

De plus des secteurs recourant massivement aux contrats précaires sont exclus du dispositif : le secteur sanitaire et social et le BTP notamment.

On le voit, cette mesure ne pourra avoir aucune incidence sur le fait qu'aujourd'hui, 87 % des embauches se font en contrat à durée déterminée. Et parmi elles, 30 % sont des contrats d'un jour ou moins et 40 à 50 % des contrats de plus d'un jour, mais inférieurs à un mois.

Un lapsus significatif

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud l'a d'ailleurs bien compris. Lors de la conférence de presse du 18 juin elle a déclaré, dans un véritable élan de sincérité que la réforme de l'assurance chômage est « une réforme résolument tournée vers le travail, vers l'emploi, contre le chômage



et pour la précarité ».

1 000 embauches à Pôle emploi... « pour trois ans »

Elle a aussi annoncé lors de cette conférence de presse, 1000 embauches à Pôle emploi pour trois ans. Ce qui est important, c'est « pour trois ans ».

La convention collective de Pôle emploi interdit plus de 5 % de contrats précaires, taux déjà dépassé...

... Mais vendredi 21 juin 2019, Jean-Yves Cribier, Directeur général adjoint en charge des Ressources humaines et des Relations sociales de Pôle emploi, a annoncé qu'une négociation de branche allait être programmée afin de faire sauter cette limite des 5 % qui ne permet pas les embauches promises.

Il s'agira bien, au cœur du service public de l'emploi, de 1 000 contrats précaires!

Notre confédération peut-elle continuer à participer aux « concertations » du gouvernement ?

Ce qu'il s'est passé pour l'assurance chômage jette une lumière crue sur la façon dont le gouvernement considère le « dialogue social. »

Alors même que l'encre du précédent accord signé par les interlocuteurs sociaux sur l'assurance chômage n'était pas encore sèche, le gouvernement imposait une nouvelle « négociation ».

« Négociation » encadrée par une lettre de cadrage très claire : imposer aux interlocuteurs sociaux de réaliser quelque 4 milliards d'euros d'économies.

FO, les autres confédérations et d'une certaine manière le patronat ont refusé à la fois le principe de la lettre de cadrage et son contenu. Il n'y a donc pas eu d'accord.

Le gouvernement n'en a cure, il passe outre, liquide le paritarisme et les droits des chômeurs, étatisé l'assurance chômage et ignore les confédérations. Pour Macron, la pratique contractuelle se résume à cette injonction : « ou vous appliquez ma politique, ou vous disparaîsez! »

Notre confédération a eu raison de se retirer de la « concertation » sur les retraites. Mais le gouvernement

ne baisse pas les bras.

Le Canard Enchaîné du 26 juin révèle que Macron « craint plus le dossier des retraites que celui de l'assurance chômage ». Et il explique en privé : « Je ne veux pas leur (les syndicats NDLR) donner l'impression que tout est plié. (...) On va donc prendre beaucoup de temps pour discuter avec eux ».

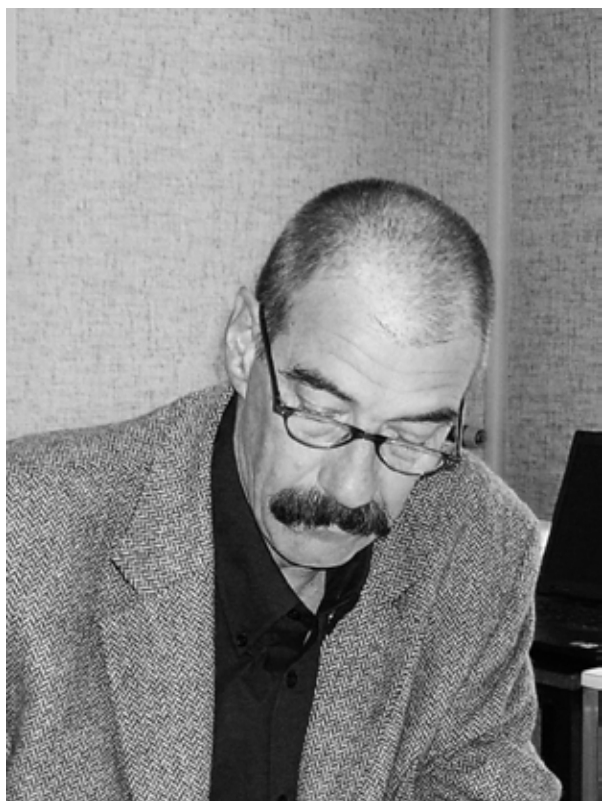
Allons-nous, sous prétexte de « ne pas pratiquer la politique de la chaise vide » nous laisser enfermer dans ces « discussions » ?

Qu'avons-nous à y gagner ?

ACTUALITÉS

Contre la transformation des syndicats en auxiliaires des décisions politiques !

CESER : Intervention de Daniel JURET pour le groupe CGT Force Ouvrière le 18 juin 2019



Le Conseil économique social environnemental est une assemblée consultative de la Région représentant la « société civile organisée » (il est composé de représentants des syndicats de salariés, de représentants des entreprises et activités non salariées, de représentants d'organismes et associations...)

Le CESER est censé n'avoir qu'un rôle consultatif, mais dans le droit fil de ses orientations corporatistes, le gouvernement cherche à le transformer en organe au sein duquel les organisations syndicales seraient

transformées en auxiliaires des décisions politiques.

Daniel Juret a, pour le groupe Force Ouvrière au CESER des Pays de la Loire, rappelé avec force les positions de notre organisation sur ce sujet.

« Cette intervention portera uniquement sur le projet d'avis « ma région 2050 ». Ce projet d'avis commente largement des propositions, en termes de transition écologique, de logement, d'économie, de culture qui constituent un véritable catalogue, un véritable programme politique.

Sur ce programme, il y aurait sans doute beaucoup à dire, indépendamment de la discussion sur les moyens pour le réaliser, mais l'essentiel est sans doute ordonné par la 3e partie, formalisée par l'émergence d'un « nouveau pacte territorial », je cite :

« Un pacte qui lie les individus et les organisations sur le territoire. Un contrat ou le bien commun l'emporte sur les intérêts particuliers ».

Si tout cela n'est pas nouveau et est formalisé depuis plus d'un siècle, je veux rappeler au nom de la CGT Force Ouvrière, que nous, nous sommes des syndicalistes, porteurs des intérêts particuliers des syndiqués et ce faisant, de l'ensemble des travailleurs actifs et retraités, c'est-à-dire le plus grand nombre et que nous entendons rester à notre place.

Mais le projet d'avis va même plus loin, je cite :

« Cette démocratie participative n'est pas un substitut à la décision politique, mais bien un complément pouvant faciliter sa mise en œuvre et son acceptabilité ».

Autrement dit, la fonction revendiquée du Pacte est une collaboration à la mise en application des décisions publiques, voire même à contribuer à faire passer les pilules amères !

Je le dis simplement : pour notre part, nous ne sommes ni ne serons des collaborateurs.

Alors oui, cette demande de pacte, c'est incontestablement de la participation, mais cela n'a rien à voir avec la démocratie. La démocratie, c'est aussi entendre les intérêts particuliers des travailleurs et ouvrir les négociations pour y répondre. Les ignorer, cela conduit aussi à la crise sociale que nous connaissons aujourd'hui.

Et puis, si l'interrogation sur le rôle du C.E.S.E.R. a disparu de la version finale du projet d'avis, le contenu demeure et reste cadré par ce que précise l'introduction du projet d'avis, je cite :

« Pour le C.E.S.E.R., cette démarche prospective a notamment pour objectif de délibérer collectivement sur les arbitrages à effectuer ».

Les mots ont une valeur : sa délibération se conclut par une décision.

Or, le rôle du C.E.S.E.R. n'est pas de décider, mais d'émettre des avis. Il s'agit, donc d'une demande de modification fondamentale du rôle du C.E.S.E.R., **inacceptable sur la forme** parce que ce n'est ni le cadre, ni le lieu d'un tel débat, **mais surtout sur le fond**, dans la mesure où les organisations qui le composent seraient transformées en auxiliaires des décisions politiques.

Alors pour le vote, nous regrettons le regroupement des trois projets d'avis puisque nous aurions soutenu par exemple le rapport sur l'eau, mais au total, compte tenu des éléments évoqués, nous voterons CONTRE.

Territoriaux

Beaucouzé : les agents des services techniques refusent l'augmentation des horaires sans augmentation des salaires

La veille de la fête de la musique, les agents des services techniques de la ville de Beaucouzé se sont adressés au syndicat FO pour qu'il les aide.

Le maire a en effet unilatéralement décidé de modifier les horaires de travail ce qui a notamment pour conséquence de leur supprimer 4 jours de RTT sans compensation salariale. Ils se sont mis massivement en grève la veille de la fête de la Musique.

Extraits de l'article du Courrier de l'Ouest :

Depuis hier matin, les fonctionnaires des services techniques... sont en grève. Ce mouvement risquerait de perturber la Fête de la musique prévue ce samedi.

C'est quasi-inédit à Beaucouzé : une grève menée par des agents municipaux avec un blocage des locaux et des entrepôts de matériel. Ils sont déterminés et le message est clair : « On en a marre de se faire

tribaler! » disent-ils en chœur. Sous l'impulsion du syndicat Force Ouvrière... et en piquet de grève avec un responsable départemental FO, Patrice Bouyer, ils expliquent : « Nous voulons le maintien des cycles de travail et nous refusons l'augmentation du temps de travail non rémunéré ».

Une prime mensuelle de 30 €

« Il faut également le paiement des 4 jours RTT en voie de suppression et un moratoire sur la saisonnalité des horaires ». Enfin : « Pour tous les agents communaux, l'obtention d'une prime de 30 € par mois afin de compenser les 32 heures mensuelles non-payées qui sont la conséquence d'une réorganisation du temps de travail et de son allongement ». La Fête de la musique est programmée ce samedi. Les agents techniques sont chargés d'installer les structures... nécessaires, la signalétique, etc...

Les agents en grève refusent d'effectuer cette tâche pour peser dans les négociations...

BEAUCOUZÉ Grève et Fête de la musique : la sécurité en jeu



Grévistes et syndicalistes bloquent l'accès aux locaux des services techniques.

Depuis hier matin, les fonctionnaires des services techniques (33 personnes sur les 70 agents communaux) sont en grève. Ce mouvement risquerait de perturber la Fête de la musique prévue ce samedi.

Rebondissement après la tentative de renouveau social, les

querit : « Nous voulons le maintien des cycles de travail et nous refusons l'augmentation du temps de travail non rémunéré ».

Une prime mensuelle de 30 €

« Il faut également le paiement des 4 jours RTT en voie de suppression et un moratoire sur la saisonnalité des

la signalétique, etc. Mais c'est surtout la mise en place des plots anti-intrusion de véhicules, exigés depuis les attestats de 2015, qui pose un problème. Les agents en grève refusent d'effectuer cette tâche pour peser dans les négociations. Interrogé sur la contestation, le maire Frédéric Boisson répond

à une société privée pour installer des plots. Et il finira que les élus beaucouzé se retrouvent les mains pour installer les barrières et faire pour que l'événement se déroule dans les meilleures conditions. Pour les grévistes, « faire appel à une société privée serait considéré

Le maire assure que « La fête aura bien lieu... Nous pouvons faire appel à une société privée pour installer les plots... ». Pour les grévistes, « faire appel à une société privée serait considéré comme une volonté manifeste de casser la grève. » Et Patrice Bouyer de prévenir : « Dans cette éventualité, nous pourrions, après avis de nos juristes, déposer un référé au tribunal pour entrave au droit de grève ».

Le syndicat FO s'adresse à tous les agents de l'Agglo

Le maire de Beaucouzé a refusé jusqu'à présent d'ouvrir la moindre négociation.

Le syndicat des territoriaux a adressé à l'ensemble des agents de l'Agglo le communiqué suivant ci-dessous :

APPEL AUX AGENTS TERRITORIAUX

En matière de services publics, le gouvernement a une politique : assécher les finances des communes pour :

- Les contraindre d'externaliser les services,
- S'attaquer aux droits et garanties des personnels,
- Détruire les postes :

Un exemple : Beaucouzé

Le maire a décidé de supprimer 4 jours de RTT aux services techniques et d'augmenter le temps de travail de l'ensemble des services de la collectivité, le tout sans compensation financière.

Le maire anticipe la mise en œuvre

du projet de loi de la fonction publique (loi DUSSOPT), en décidant de baisser le « coût de travail ». Il dit aux agents : vous allez travailler plus pour le même salaire.

Le maire a refusé toute négociation avec FO.

Ce qui se passe aujourd'hui à Beaucouzé préfigure ce qu'il va se passer demain dans toutes les communes.

Le syndicat FO s'adresse à tous les agents des collectivités, notamment celles de l'Agglo : nous ne pouvons accepter la destruction de nos droits, l'augmentation sans contrepartie du temps de travail et la baisse des effectifs.

Nous ne pouvons pas accepter la destruction de nos services publics comme nous ne pouvons pas accepter la perte de pouvoir d'achat de 18 % depuis 2000...

Force Ouvrière prend ses responsabilités. Le syndicat FO s'adresse à tous les territoriaux : FO est prêt à engager le combat avec les agents et toutes les organisations syndicales décidés à défendre nos droits.

Réunissons-nous dans le cadre d'heures d'informations syndicales, Préparons ensemble, dans l'unité, le rapport de force !

FO Territoriaux Maine et Loire,
le 1/07/2019

EN DIRECT DES SYNDICATS

25 juin : grève à la Sécu contre le projet de destruction de la CCN

Premiers reculs du gouvernement

Le 25 juin 2019, tous les salariés de la sécurité sociale étaient appelés à la grève par l'ensemble des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, Sud). Une unité réalisée autour d'une revendication unanime : le retrait du projet de l'employeur Ucanss¹ de nouvelle classification.

Ce dernier représente en effet un véritable basculement, une offensive sans précédent contre la convention collective nationale (CCN).

À la sécu, le point de base (sur lequel sont calculés les salaires) n'a augmenté que de 0,5 % en huit ans ! Or d'une part le projet de nouvelle CCN est cadré par l'absence d'augmentation de la valeur du point jusqu'en 2022 et d'autre part il comporte une disposition totalement inacceptable : la fin de points octroyés à l'ancienneté, seule mesure automatique de rémunération dont bénéficient les agents de la sécu.

Faisant la part belle à l'individualisation forcenée des salaires, l'employeur entend par ailleurs déclasser l'ensemble du personnel notamment un certain nombre de cadres et limiter les promotions à la portion congrue.

L'Ucanss se borne à une explication de texte de son projet qu'elle veut voir aboutir d'ici octobre et refuse de négocier quoi que ce soit. C'est face à cette attitude que l'unité syndicale s'est forgée.

Aucune Fédération syndicale ne peut avaliser une telle destruction de la classification, d'autant moins dans des conditions où l'état d'esprit des salariés n'est pas à l'accepter.

FO, la CGT et la CFDT (les trois organisations représentatives de la profession) ont donc quitté la Ré-

union paritaire nationale (RPN) du 28 mai. Elles revendiquent le retrait du plan de l'Ucanss, l'ouverture de véritables négociations, une enveloppe budgétaire supplémentaire permettant des mesures collectives et l'augmentation de la valeur du point.

Le 25 juin a été choisi à dessein : il s'agit du jour de la RPN suivante au cours de laquelle le directeur de l'Ucanss doit répondre aux Fédérations. Dans un nombre significatif de caisses, la grève s'est préparée notamment la base de tournées communes de services et de convocations d'Assemblées générales.

Des catégories de salariés, comme les inspecteurs Urssaf ou les assistances sociales adoptent des motions pour signifier leur rejet de ce projet de classification.

Résultat : la mobilisation est importante. Très significative dans de nombreux organismes : Urssaf des Pays de la Loire : 42 % avec un taux de 51 % sur le site du Maine-et-Loire, Caf d'Angers : 37 %, Caf Loire-Atlantique 61 %, CPAM du Gard 66 %, Urssaf Bretagne 57 %, Cnam de Marseille 79 %, Urssaf Aquitaine 55 %, Cnam de l'Artois 70 %, Cnam du Hainaut 58 %, Cnam du Tarn 67 %...

À Paris, les Fédérations sont reçues le matin par un conseiller de Mme Buzyn qui indique que l'enveloppe financière définie par l'État pour la classification ne sera pas augmentée.

Cependant l'après-midi, l'Ucanss se livre à des reculs : elle retire sa proposition de suppression de l'ancienneté, indique qu'elle saisit la Direction de la sécurité sociale pour un allongement du calendrier de négociation et accepte la remise à plat du projet. Elle précise y compris ne pas être fermée à une mesure générale sur les salaires (mais pas avant 2020).

Ces annonces de l'employeur sont d'importance. Elles constituent un pas en arrière comme on n'en a pas vu ces derniers temps depuis très longtemps. Elles sont bien sûr directement à mettre au compte de la mobilisation des salariés par

la grève. Il s'agit désormais indéniablement pour ces derniers d'un facteur de confiance dans la perspective de la suite, de la bagarre qui viendra inmanquablement pour obtenir une enveloppe supplémentaire et l'augmentation de la valeur du point dès 2019 revendiquées par toutes les Fédérations.

Il y a à présent pour l'Ucanss comme une ombre au tableau projetée par les agents de sécurité sociale et leurs organisations qui guettent l'ouverture de véritables négociations et ne se satisferont notamment pas de l'affirmation de son directeur selon laquelle « tout le monde ne bénéficiera pas d'une augmentation salariale dans la nouvelle classification ». Car voilà bien le nœud du problème : tant que l'enveloppe définie par l'État ne sera pas augmentée, les réponses apportées par l'employeur ne seront pas à la hauteur.

Après le 25 juin, les rapports ne pourront plus être les mêmes, et l'unité des salariés et de leurs organisations autour des revendications constitue un enjeu toujours davantage d'actualité.

Cela est d'autant plus vrai qu'il est clair que l'attaque portée aux salariés de la sécurité sociale est à relier à l'entreprise de destruction de la sécurité sociale elle-même. De la suppression de la cotisation maladie aux menées visant à liquider les Urssaf dans le cadre d'une grande agence du recouvrement en passant par la prochaine réforme des retraites, il s'agit bien d'une offensive générale qui ne peut y compris pas ménager des garanties collectives pour les salariés. En défendant leurs revendications pour une nouvelle classification au profit de tous, les agents de sécurité sociale défendent aussi incontestablement la sécurité sociale.

Frédéric Neu,
secrétaire adjoint du syndicat
des Organismes sociaux 49

¹ Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale, qui à la Sécurité sociale, fait office de fédération d'employeurs

EN DIRECT DES SYNDICATS

EHPAD DE LA Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM)

La grève massive arrache de substantiels reculs

Le 19 mars dernier, la totalité du personnel de l'Ehpad Les Noisetiers à Angers participe au mouvement de grève interprofessionnel. Le mécontentement est profond.

À l'issue de cette journée, une délégation FO et CGT est reçue au siège de la MFAM pour porter nos revendications. Refus de toute négociation par la direction ! Nous comprenons que nous n'obtiendrons rien sans la création du rapport de force. À la demande des salariées de l'Ehpad Les Noisetiers, FO, rejointe par la CGT a fait un point de la situation dans tous les établissements de la MFAM. Les salariés ont décidé d'un mouvement de grève reconductible par blocage de tous les Ehpad à partir du 3 juin sur ces revendications principales : prise en charge des jours de carence par l'employeur en cas d'arrêt maladie; embauche en CDI avant l'été 2019 pour tous les postes vacants à la suite des départs non remplacés; augmentation des salaires de 5 %.

Un préavis de grève a donc été déposé le 23 mai auprès de la direction de la MFAM pour annoncer nos revendications et espérer un début de négociations. À la stupéfaction générale, la direction convoque tous ses directeurs d'établissement pour un débriefing clair et concis : « Réunir le personnel et faire régner la peur, dites-leur que la police va se déplacer pour les réquisitionner sur ordre du préfet. » Ils pensent nous paralyser, mais ils nous ont mis le mors aux dents. Le mouvement de grève se fait par débrayage de deux heures à des moments stratégiques dans la journée, 11 h 30 pour l'équipe du matin, 18 h 30 pour l'équipe du soir et 21 heures pour l'équipe de nuit. Si nous voulons durer dans le temps, c'est une bonne solution.

Lundi 3 juin, première journée avec un taux de grévistes de 100 % aux Noisetiers et de 60 % dans les autres Ehpad de la Mutualité.

Jeudi 6 juin : quatrième jour de grève. Piquet de grève au siège de la MFAM à 12 heures, où la direction nous reçoit à l'heure pour nous in-

former des propositions :

- ➔ embauche de deux salariés en CDI à temps plein au 1er juillet 2019 à l'Ehpad Les Noisetiers;
- ➔ tous les CDI à temps partiel imposé dans les six Ehpad auront un temps complet, à leur demande, sans révision des plannings, au 1er juillet 2019;
- ➔ Paiement intégral des heures de grève;
- ➔ création d'un pool de remplacement, au 1er juillet 2019, au sein de la MFAM, de six postes en CDI temps plein avec prime salariale pour mobilité;
- ➔ promesse du directeur général d'ouverture avec les organisations syndicales pour la suppression des jours de carence en septembre.

Les avancées obtenues ne répondent que partiellement aux revendications... mais elles démontrent la puissance que peut avoir un comité de grève soutenu et soudé par les organisations syndicales et elles prouvent que c'est par l'action et la grève que nous pouvons avancer tous ensemble.

URGENCES :

Des hospitaliers d'Angers, très majoritairement FO, à la manifestation nationale d'un millier d'agents des services d'urgence le 2 juillet

Communiqué du Comité de grève avec les syndicats FO, CGT, SUD

Le comité de grève se félicite qu'à la veille de la manifestation à Bercy et au ministère de la Santé le 2 juillet, 160 services d'urgences sont encore en grève sur l'ensemble du territoire.

Une grève soutenue par plus de 9 Français sur 10 selon un sondage ODOXA paru la semaine dernière.

La détermination du personnel en grève avec le collectif Inter urgences et les organisations syndicales (FO – SUD – CGT) a permis d'obtenir une indemnité de 100 euros nets versée à tous les agents travaillant dans les SAU adultes et pédiatriques et dans les SAMU.

Si cette indemnité ne répond pas à la revendication des 300 euros pour tous, elle constitue un premier recul du ministère.

La direction générale s'était engagée à attribuer cette indemnité lorsque le texte réglementaire serait paru : c'est chose faite depuis ce Week-end !

➔ Le 2 juillet : une délégation de plusieurs dizaines d'agents du CHU et notamment des urgences rejoindront la manifestation nationale pour soutenir la délégation au ministère de la Santé et ensemble, exiger les revendications arrêtées par l'AG du 25 mai à Paris :

- Créations de postes (10 000 pour l'ensemble des SAU)
- Arrêt des suppressions de lits
- Créations de lits d'aval

➔ Mercredi 3 juillet : le comité de grève participera à la 3e réunion de négociation avec la direction du CHU.

➔ Enfin, le jeudi 4 juillet : se tiendra une Assemblée générale qui appréciera les propositions de la direction au regard des revendications des urgences du CHU, notamment sur la création d'effectifs, mais également sur les lits d'hospitalisation.

COMMUNIQUÉS DE L'UD

Ouverture de Carrefour Grand-Maine le dimanche

L'UD réaffirme son opposition au travail du dimanche et appelle à le combattre

Le bureau de l'Union Départementale a appris par la presse la décision du Carrefour Grand Maine d'ouvrir les dimanches matin. Le bureau a été stupéfait d'apprendre que cette décision a été prise après un vote positif au CSE, CSE où pourtant, le syndicat FO est majoritaire.

D'après la presse, cette position du CSE procède d'un « référendum » effectué auprès du personnel

L'UD précise qu'elle n'est en aucun cas engagée par la décision d'un de ses syndicats qui a pris la responsabilité d'une position contradictoire à toutes les résolutions confédérales, fédérales et départementales aussi bien sur la question du référendum d'entreprise que sur le travail du dimanche, au mépris du mandat.

L'UD s'inquiète du fait que cette position risque d'ouvrir la boîte de Pandore. D'ores et déjà, d'autres grandes surfaces (Espace Anjou notamment) ont annoncé vouloir ouvrir le dimanche matin.

Le bureau de l'UD rappelle que le congrès de l'UD en 2018 a appelé « tous ses syndicats et structures à poursuivre la mobilisation inter-

professionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche. » (Voir plus loin.)

Pour rappel, extraits des résolutions concernées :

Sur le référendum

Résolution générale de la Confédération FO, congrès de 2018 :

Pour le Congrès, *la notion de référendum d'entreprise est irrecevable*, car elle remet en cause la légitimité du mandat syndical et plus largement des organisations syndicales...

Le Congrès condamne... ces réformes qui visent à porter atteinte à la liberté syndicale, à la liberté de négociation ainsi qu'à la hiérarchie des normes... l'objet prioritaire de ces lois étant bel et bien de restreindre la liberté syndicale... et de valoriser un syndicalisme d'accompagnement. Il demande leur abrogation.

Sur le travail du dimanche :

Résolution du congrès de l'UD de 2018 :

Le patronat de la grande distribution saisit l'occasion de la libéralisation de l'ouverture des magasins le dimanche pour mener une offensive dans le département. *C'est pourquoi le congrès engage tous ses syndicats*

et structures à poursuivre la mobilisation interprofessionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Résolution sociale du Congrès confédéral de 2018 :

Le Congrès s'oppose à toute banalisation et généralisation du travail dominical...

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi « Macron » et la suppression de l'ouverture dominicale des magasins de commerce. Le Congrès exige le retour à 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche et le respect de la convention 106 de l'OIT.

Résolution du congrès fédéral (FGTA) de 2018 :

Le Congrès... *rappelle son opposition à toute banalisation du travail dominical qui constitue un frein à l'émancipation et déstructure la vie privée et familiale...*

Le Congrès dénonce l'argumentation mensongère parfois invoquée par les employeurs du « volontariat » de certains salariés pour travailler le dimanche. En effet, ce soi-disant volontariat n'est justifié que par des raisons économiques et financières.

... Le Congrès exige... le retour aux 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche et le respect de la convention 106 de l'OIT.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire a pris connaissance de la décision du centre commercial CARREFOUR Grand Maine d'ouvrir tous les dimanches matin.

La presse annonce que cette décision a été prise après qu'un « référendum » a été organisé par le CSE de l'établissement.

L'UDFO 49 tient à rappeler son opposition résolue à l'ouverture des commerces le dimanche et dénonce la méthode du référendum comme moyen pour obtenir l'aval des salariés.

Le refus du travail du dimanche, comme le refus des

référendums organisés notamment par les ordonnances Macron pour contourner les organisations syndicales, sont des positions fortes de Force Ouvrière qui ont été en particulier réaffirmées aussi bien par le congrès confédéral que le congrès départemental qui se sont tenus en 2018.

Pour l'UDFO 49, le dimanche doit rester un jour de repos pour tous les salariés.

L'UDFO 49 du Maine-et-Loire poursuivra son combat contre l'ouverture des commerces le dimanche et contre la généralisation du travail le dimanche.

Catherine ROCHARD

Finance Publiques

Fermeture de TOUTES les trésoreries du département d'ici 2023 ? Communiqué de l'UD

Le Bureau de l'Union Départementale FO du Maine et Loire a pris connaissance du projet de démantèlement appelé « géographie revisitée » de la Direction départementale des Finances publiques du 49 présenté par son directeur général.

C'est une attaque sans précédent contre les services des finances publiques puisque ce plan méthodique qui commence en 2020 et s'achèvera fin 2022 vise à ce que toutes les trésoreries du département soient fermées le premier janvier 2023. Elles seront remplacées par 6 services de gestion comptable sans accueil.

Les services des impôts aux particuliers verraient leur nombre restreint à 3 et les services comptables dédiés à la gestion des hôpitaux seraient regroupés sur un seul site.

Pour compenser ces fermetures, des permanences temporaires devraient être mises en place dans les mairies ou les Maisons France Service, mais à minima – une permanence par mois –.

Ce plan drastique d'économie aura comme conséquence un éloignement du service rendu par les finances publiques aux citoyens et fragilisera encore plus les personnes en situation de précarité.

Ce projet s'inscrit dans la politique gouvernementale de réduction des budgets et vise un objectif : supprimer des emplois en abandonnant les structures et les missions de la Direction générale des Finances publiques.

FORCE OUVRIÈRE condamne cette politique de destruction des services publics. En expliquant que la mise en place des « maisons de services au public » permettent le « maintien » des services publics notamment dans les zones rurales, le gouvernement Macron ment. Il s'agit à l'inverse de leur destruction ! Ces « maisons de services au public » sont des services d'accueil polyvalents tenus par des personnels non spécialistes, souvent précaires ou contractuels, censés répondre à toutes les questions relatives aux services publics (sécurité sociale, emploi, retraites, famille, impôts, lo-

gement...). Qui peut croire que de telles structures remplaceront ici la permanence de la sécu, là la Trésorerie, plus loin l'état civil ?

L'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE du Maine-et-Loire apporte tout son soutien aux agents de la D.G.F.I.P. dans le combat qu'ils mènent contre ce projet.

L'UDFO 49 exige le maintien dans le département du Maine-et-Loire de tous les services publics et la réimplantation, partout où c'est nécessaire, de véritables antennes des différents services publics.

L'UDFO 49 exige le retrait du projet de loi Dussopt et de tous ses avatars dans toutes les fonctions publiques (plan de démantèlement des finances publiques, loi Blanquer dans l'Éducation nationale, loi Buzyn dans l'hospitalisation, mission de « modernisation » de la fonction publique territoriale...)

Elle appelle ses adhérents, ses militants à se tenir prêts pour combattre la destruction des services publics.

Catherine ROCHARD

**Catherine Rochard
et le bureau de l'Union
Départementale vous souhaitent de
bonnes vacances à tous**

Et n'oubliez pas... Si vous avez des vacances aujourd'hui c'est parce que nos prédécesseurs ont combattu pour. Prenez des forces pour préparer les combats de la rentrée.

Résister, revendiquer, reconquérir !

RÉFORME DES RETRAITES :

FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS

CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ

POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS

FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

**INSCRIVEZ-VOUS
DANS LES CARS
AUPRÈS DE VOTRE
SYNDICAT FO
OU DE L'UD**

PLUS **FO** FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

STREAM

Elections du : 28/02/2019		
CSE TITULAIRES		
Inscrits	475	
Votants	287	60,4%
Blancs et Nuls	21	
Valablement exprimés	266	
	Suf.	%
FO	40	15,0%
CGT	17	6,4%
CFDT	122	45,9%
CGC	18	6,8%
Solidaires	69	25,9%

STLS (Métallurgie)

Elections du : 25/04/2019		
CSE TITULAIRES		
Inscrits	126	
Votants	120	95,2%
Blancs et Nuls	14	
Valablement exprimés	106	
	Suf.	%
FO	17	16,0%
CGT	18	17,0%
CGC	71	67,0%

Nos camarades se présentaient pour la première fois dans cette entreprise de la Métallurgie

SDVO

Elections du : 21/02/2019		
CSE TITULAIRES		
Inscrits	39	
Votants	27	69,2%
Blancs et Nuls	1	
Valablement exprimés	26	
	Suf.	%
FO	14	53,8%
CFDT	12	46,2%

Beau succès pour des camarades qui se présentaient pour la première fois dans cette entreprise de diffusion de viande.

MAISON DE RETRAITE ST MATHURIN

Elections du : 03/06/2019		
CSE Titulaires		
Inscrits	46	
Votants	38	82,6%
Blancs et Nuls	5	
Valablement exprimés	33	
	Suf.	%
FO	33	100,0%

LEFRANC CARTONNAGES (Segré)

Elections du : 02/05/2019		
CSE Titulaires		
Inscrits	74	
Votants	50	67,6%
Blancs et Nuls	1	
Valablement exprimés	49	
	Suf.	%
FO	49	100,0%

L'entreprise Lefranc est celle de notre camarade Amaël Dietz-Thomain, secrétaire de l'UL de Segré. Bravo !

MAISON DE RETRAITE Ste ANNE

Elections du : 20/06/2019		
CSE Titulaires		
Inscrits	45	
Votants	34	75,6%
Blancs et Nuls	4	
Valablement exprimés	30	
	Suf.	%
FO	30	100,0%

VILMORIN

Elections du : 21/05/2019		
CSE TITULAIRES		
Inscrits	437	
Votants	235	53,8%
Blancs et Nuls	10	
Valablement exprimés	225	
	Suf.	%
FO	130	57,8%
CFDT	95	42,2%

UES RESTORIA POIVRE ET SEL

Elections du : 28/05/2019		
CSE Titulaires		
Inscrits	773	
Votants	206	26,6%
Blancs et Nuls	14	
Valablement exprimés	192	
	Suf.	%
FO	192	100,0%

Le fait que FO ait été la seule organisation présente explique la faiblesse de la participation. Tous nos camarades ont été élus au second tour

Extraits de la Veille Juridique Confédérale

◇ *Représentativité syndicale Trans- parence financière*

Les comptes d'un syndicat, avant d'être publiés, doivent avoir été arrêtés par l'organe en charge de la direction et approuvés par l'assemblée générale des adhérents ou par un organe collégial de contrôle désigné par les statuts. Sans cela, le critère de transparence financière qui conditionne la représentativité syndicale n'est pas rempli. Par conséquent, le syndicat qui n'a pas approuvé les comptes avant de les publier n'est pas représentatif (Cass. soc., 13-6-19, n°18-24814).

◇ *Salaire minimum conventionnel Travaux publics*

Les dispositions de la convention collective nationale des travaux publics prévoient que les indemnités de congés payés, lesquelles ne font pas partie des éléments exclus de l'assiette de comparaison pour déterminer la rémunération annuelle minimale, doivent être prises en compte pour l'appréciation du respect du salaire minimum conventionnel (Cass. soc., 19-6-19, n°18-12642).

◇ *Liberté d'expression*

Le comportement agressif d'un salarié qui prend à partie verbalement son employeur en exigeant des explications à propos d'une situation qui ne le concerne pas, et conteste ainsi son pouvoir de direction devant des clients, ne relève pas de la liberté d'expression. Le licenciement repose donc sur une cause réelle et sérieuse (Cass. soc., 12-6-19, n°17-24589).

◇ *Avantage en nature*

Peut constituer un avantage en nature le financement d'une crèche d'entreprise (Cass. civ., 2ème, 29-5-19, n°18-11436).

◇ *Astreinte*

Constitue une astreinte et non un temps de travail effectif, une période pendant laquelle le salarié doit se tenir, dans un logement de fonction privatif situé sur la « base vie » du site industriel sur lequel il était affecté, afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'urgence, ne l'empêchant pas de vaquer à des occupations personnelles (Cass. soc., 19-6-19, n°18-11824).

◇ *Avantages - Cotisations sociales*

Constitue un avantage soumis à cotisations la prise en charge par l'employeur des amendes réprimant une contravention au code de la route commise par un salarié de l'entreprise (Cass. soc., 14-2-19, n°17-28047).

◇ *Rupture du contrat de travail – Âge*

Sont nulles les clauses contractuelles stipulant une rupture de plein droit du contrat de travail en raison de l'âge du salarié. Un salarié qui, conformément à la clause de son contrat de travail, notifie à son employeur qu'il partira à la retraite à la date de son 65e anniversaire ne manifeste pas une volonté claire et non équivoque de mettre fin à son contrat. C'est ce que rappelle un arrêt de la Cour de cassation en précisant que ce départ constitue un licenciement nul (Cass. soc., 17-4-19 n°18-10476).